

**ASSEMBLEE NATIONALE**26 décembre 2005

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 41 Rect.

présenté par  
M. Hamel, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 4 TER**

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« est tenue de transmettre »

le mot :

« transmet ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.